

N/REF : 24/12/2025 16H08 C:000053 I:80225
V/REF : AC/C35487
V/Email reçu le Mercredi 24/12/2025 à 16H08

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
60 Avenue du Canada
CS50147
35201 RENNES CEDEX 2

V/REF.IMM. EBE
IMMEUBLE : EMILE BERNARD -EBE
1 a 19, RUE EMILE BERNARD
.
35700 RENNES

Rennes, le

31 Décembre 2025

Référence Marché: 024054-PBS-004
LOCALISATION : 11 RUE EMILE BERNARD - PARTIE COMMUNE
MOTIF : POMPE DE RELEVAGE FAIT DISJONCTER

Donneur d'ordre : Mme AS DARIY

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de plomberie en partie privative.

INTERVENTION DU 26/12
MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL
VERIFICATION DE LA POMPE
TENTATIVE DE REMISE EN ROUTE
CONSTAT : POMPE DE RELEVAGE HS, ELLE EST BLOQUEE AU NIVEAU DU MOTEUR
PREVOIR SON REMPLACEMENT
DEVIS A SUIVRE

OBSERVATIONS : MB LCOMPTER Email envoyé le 27/12/25 à 10H11 Mme AS DARIY

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie
(poste à souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diamètres,
génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si
nécessaire).
Réalisation du travail conformément aux règles de l'art.
Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de
l'étanchéité (si nécessaire).
Nettoyage du chantier. Evacuation des débris (si nécessaire).
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.
Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule

auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
4,00	MOE001-H(s) Plombier hors BPU	1	50,00	200,00
1,00	DEP002-Dépl.<35km de l'ag.Aig.Tvx hs BPU	1	20,00	20,00
	TOTAL H.T.			220,00
	T.V.A. a 10,00%			22,00
	TOTAL T.T.C.En EURO			<u>242,00</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Janvier 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.